

Trisomie 21 Haute-Garonne vous présente :

NOTRE PETIT JOURNAL

EDITION SPECIALE- Mai 2022

Assemblée Générale



Samedi 21 mai 2022

A 9h00, salle de la Roseraie

Chers adhérents,

Cette édition spéciale de Notre Petit Journal va vous permettre de mieux vous faire connaître le fonctionnement de notre association, de vous donner envie de devenir administrateur !

Vous, les jeunes adultes, nous avons besoin de vous ! Devenez aussi administrateur ! Lisez bien ce qui suit, nous vous expliquons tout !

C'est quoi une assemblée générale ?

L'assemblée générale réunit une fois par an tous les adhérents. C'est obligatoire.

Pendant l'assemblée générale on va parler de ce qu'on a fait pendant l'année passée, en 2021.

Pendant l'assemblée générale on va dire si on est d'accord sur les dépenses de l'année passée.

L'assemblée générale va permettre de discuter des projets de l'année à venir, 2022 et 2023.

Pendant l'assemblée générale tous les adhérents vont élire de nouveaux administrateurs.

Pendant l'assemblée générale on va rencontrer les adhérents, les familles, des amis, des professionnels.

L'assemblée générale est un moment de partage et de discussions.



L'association T21-31 :

- Est pour la loi une **personne morale** : un groupe de personnes se sont mises en association pour faire quelque chose ensemble.
- L'association fonctionne avec un règlement : ce sont les **statuts**, déclarés à la préfecture.

Les statuts disent ce que fait l'association et pourquoi elle le fait.

- L'association a son **identité** (comme une personne a sa carte d'identité)
L'identité de l'association c'est son **projet associatif** et ses responsables élus.
- L'association **est reconnue** par des **organismes** partenaires :
Le conseil départemental (CD) ; l'agence régionale de santé (ARS) ; la maison des personnes handicapées (MDPH) ; l'Education Nationale (EN) ; la mairie de Toulouse ...
- L'association **est reconnue** par d'autres associations **partenaires** :
L'Esperluette, Trisomie 21 France, INpacts

Comment fonctionne l'association ?

Assemblée générale des adhérents

↓
élit

Le conseil d'administration

↓
élit

Le bureau et le président

Dans le bureau il y a le président, les vice- présidents, le trésorier, la secrétaire et d'autres membres du Conseil d'administration.

Le bureau applique les décisions prises en Assemblée Générale ou en Conseil d'administration.

Le président et la directrice

↓
dirigent (comme un chef d'entreprise)

L'équipe d'encadrement (les professionnels)

↓
met en œuvre

Les pôles d'activités :
SESSAD, SAMSAH, VIE ASSOCIATIVE

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration réunit les administrateurs. Mais à quoi sert un administrateur ?

L'administrateur **représente** l'association Trisomie 21 Haute-Garonne partout.

L'administrateur **défend les valeurs** du projet associatif partout.

L'administrateur participe aux commissions ou anime des commissions

A l'association T21-HG, il existe par exemple la commission vie associative, la commission des auto-représentants, la commission accueil, la commission communication...

D'autres commissions peuvent être créées.

L'administrateur et le déroulement du Conseil d'Administration (CA)

L'administrateur participe au conseil d'administration environ 4 fois dans l'année.

Pour les personnes avec trisomie ou différence intellectuelle, il y a une rencontre pour préparer le CA.

C'est pour expliquer de quoi va parler le conseil.

C'est aussi pour préparer ce qu'on a envie de dire au conseil.

S'il y a besoin, il y a aussi une rencontre après le conseil pour expliquer les décisions.

Les personnes avec trisomie ou différence intellectuelle peuvent utiliser des cartons rouges pour dire que ce qui se dit est compliqué ou avoir un facilitateur pendant les réunions.

Le facilitateur va aider à mieux comprendre ce qui se dit.

Le facilitateur va aider à la participation.

Un compte-rendu du conseil d'administration est écrit en FALC.

Le compte-rendu de chaque conseil peut être lu au secrétariat de l'association, route d'Agde.



Qui peut demander à être administrateur ?



Les personnes qui sont **adhérentes** c'est-à-dire qui ont payé leur cotisation de l'année 2022.

Il faut aussi payer son adhésion chaque année pendant qu'on est administrateur

Le conseil d'administration peut avoir 28 administrateurs au maximum.

Aujourd'hui, il y a 19 administrateurs.

Huit des administrateurs ont été élus en 2018 pour quatre ans.

Quatre ans, c'est la durée du **mandat** ; ça veut dire la période pendant laquelle on est administrateur.

A l'assemblée générale du 21 mai 2022, il faut donc élire des administrateurs.

Les jeunes, nous avons besoin de vous ! (et des autres adhérents aussi !!)

Actuellement, Alexandrine, Edith, Nicolas W. et Nicolas F. sont administrateurs « personnes concernées ».

Ils participent aux réunions. Ils donnent leurs avis et leurs idées.

Si, comme eux, vous avez envie de partager vos idées et vos questions, soyez candidat !

Remplissez le document ci-dessous. Faites-vous aider pour l'imprimer et l'envoyer au secrétariat.

D'autres informations sur l'assemblée générale vont bientôt arriver dans vos boites mail !

Je veux être candidat au Conseil d'Administration

Je me présente :

Nom et prénom :

Activité actuelle :

Adresse :

Adresse mail :

N° téléphone portable :



autre tél :

Je coche en dessous :

- Je suis une personne avec trisomie ou une autre différence intellectuelle
- Je suis parent ou responsable d'une personne avec trisomie ou autre différence.
- Je suis contributeur au projet associatif
- Je suis représentant d'une association adhérente

Je dis pourquoi je veux être candidat. Je dis ce que je pense pouvoir faire en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration de l'association.

.....

.....

.....

.....